

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 6 juin 2024



EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE

Yves TERLAT, Maire

N° 187/2024
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 131-1, L 131-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société DS TRAVAUX chargée de réaliser, pour le compte de la société ENEDIS, des travaux de renouvellement de ligne HTA au niveau des rues Léon Boursier, Eugène Martin et du 11 Novembre 1918 à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées du 10/06 au 10/08/2024 au niveau des rues Léon Boursier, Eugène Martin et du 11 Novembre 1918 pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 :

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner et de dépasser dans la zone des travaux,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux,
- Circulation alternée par pose de feux tricolores,
- Rétrécissement de la chaussée,
- Limitation de la vitesse à 30km/h dans la zone des travaux.

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société DS TRAVAUX chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur Le Maire de ANNAY-sous-LENS,
 - Madame La Capitaine - Commissariat de Police de CARVIN,
 - Monsieur Le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
 - Monsieur Le Directeur du Service Technique de la Ville,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Yves TERLAT

